

LE PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

E.A.C

P.E.A.C.

UN DISPOSITIF



L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

ELLE S'APPUIE ESSENTIELLEMENT SUR LES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES ET OPTIONNELS, LES CLASSES À PAC ET LES ACTIVITÉS FACULTATIVES.

PROPOSÉES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DE L'ÉLÈVE, EN COMPLÉMENT DES ENSEIGNEMENTS TRADITIONNELS, LES ACTIONS ÉDUCATIVES PEUVENT S'APPUYER SUR DIFFÉRENTS DISPOSITIFS ARTISTIQUES ET CULTURELS. POUR LA CONSTRUCTION DE CE PARCOURS,

EN PLUS DES RESSOURCES PROPOSÉES PAR LES MINISTÈRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE, LES PROFESSEURS ET LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES PEUVENT AVOIR RECOURS À LA DÉMARCHE DE PROJET, EN S'APPUYANT SUR LES TROIS PILIERS DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : LES CONNAISSANCES, LES PRATIQUES ET LES RENCONTRES.

Contribution des enseignements artistiques à l'E.A.C.

En direction de tous les élèves

Pour ouvrir à la diversité des domaines artistiques

En concertation avec des structures et des partenaires culturels



FAIRE (Pratiques/Pratiquer)

EPROUVER
(Rencontres/Fréquenter)



REFLECHIR
(Connaissances/S'appropriier)

PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Le Parcours d'éducation artistique et culturel
« conjugue l'ensemble des connaissances acquises, des pratiques
expérimentées et des rencontres organisées dans les domaines
des arts et de la culture, dans une complémentarité entre les
temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. »

Préalable :

! Le parcours s'appuie sur le volet artistique et culturel du Projet
d'Établissement pour en assurer la continuité et la progressivité

Textes de référence :

- Circulaire n°2013-073 du 03.05.13 (parcours artistique et culturel) [LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République]

- Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Destinataires :

Tous les élèves

Tous les enseignants

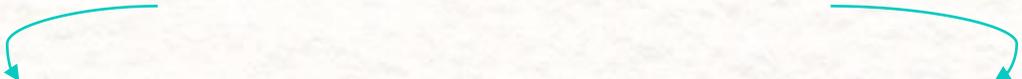
De la maternelle au lycée en passant par les parcours de formation aux métiers de l'enseignement



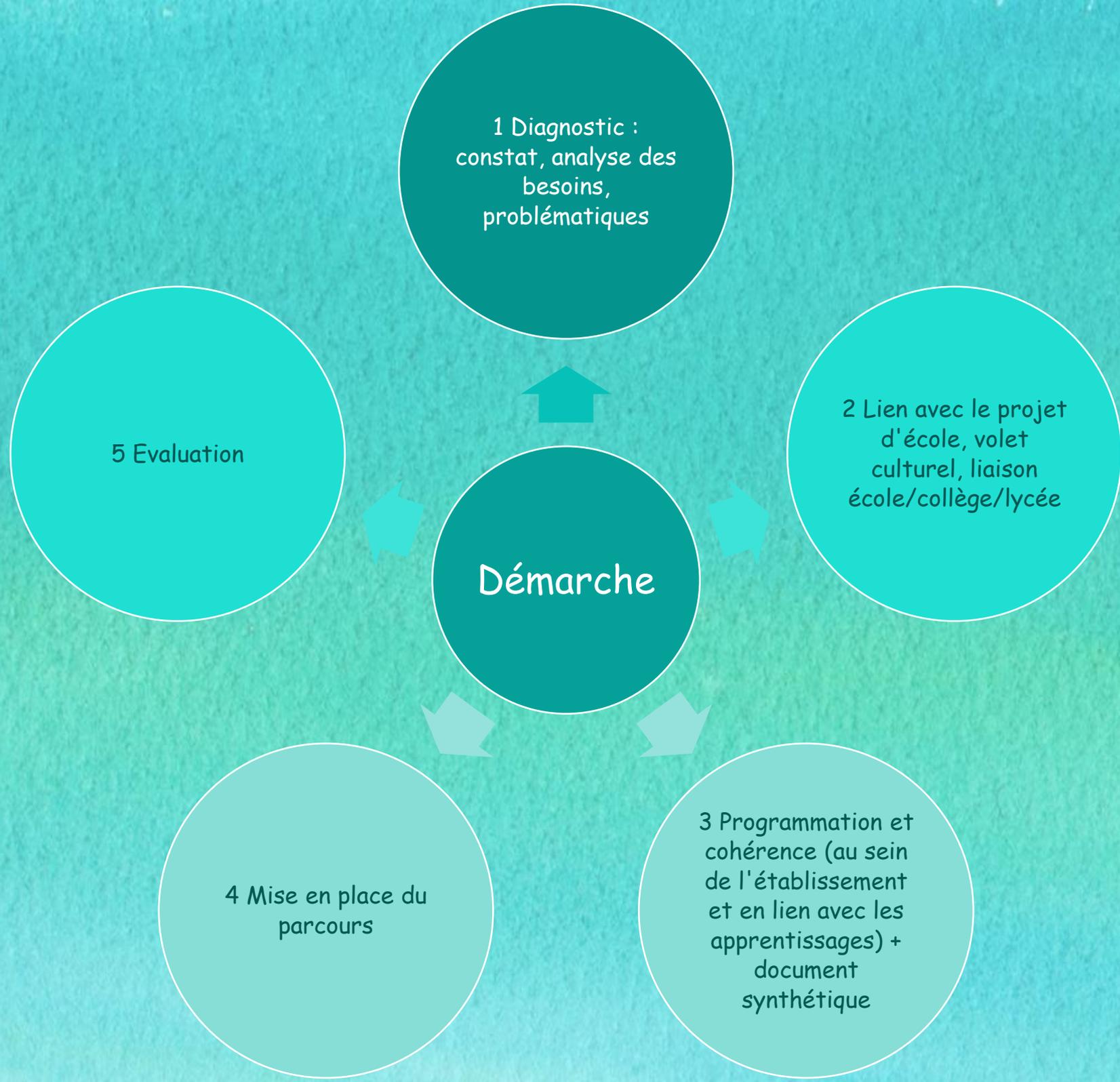
Compétences développées

- S'exprimer et communiquer
- Maîtriser les techniques usuelles de l'information et de la documentation ; acquérir la capacité de coopérer et de réaliser des projets
- Développer la sensibilité, la confiance en soi et le respect des autres ; développer le jugement ; développer le sens de l'engagement et de l'initiative
- Se poser des questions et chercher des réponses ; expliquer, démontrer, argumenter ; comprendre et assumer ses responsabilités individuelles et collectives
- Se situer dans l'espace et dans le temps ; comprendre les représentations du monde ; concevoir, créer, réaliser

Objectifs et principes



- Viser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture
 - Mettre en cohérence enseignements et actions éducatives, les relier aux expériences personnelles, les enrichir et les diversifier
 - Assurer une progressivité et la continuité des apprentissages (1er/2nd °)
 - Rencontre avec œuvres, artistes et lieux
- Appui sur les enseignements obligatoires
 - Cohérence
 - Complémentarité
 - Progressivité
 - Equilibre
 - Travail en équipe...
 - ...pluridisciplinaire
 - Associant des partenaires extérieurs
 - **Ecueils à éviter : trop de projets tuent le projet**



Répertoire des ressources
« A partir d'un diagnostic (...) des ressources existantes, les responsables du projet élaborent une stratégie en accord avec leurs objectifs en prenant appui, si besoin, sur les personnes ressources » de l'Enseignement Catholique.

Objectif : Etablir une carte des ressources culturelles pour faciliter la mise en œuvre du PEAC.



Répertorier les structures culturelles de proximité

- Carte des ressources culturelles locales :
 - Réseau Canopé
 - DRAC

Répertorier les dispositifs nationaux, académiques, diocésains et/ou locaux

- Répertoire des dispositifs

Répertorier les partenaires culturels

- Carte des ressources culturelles locales :
 - Réseau Canopé
 - DRAC
- Mémoire de l'établissement

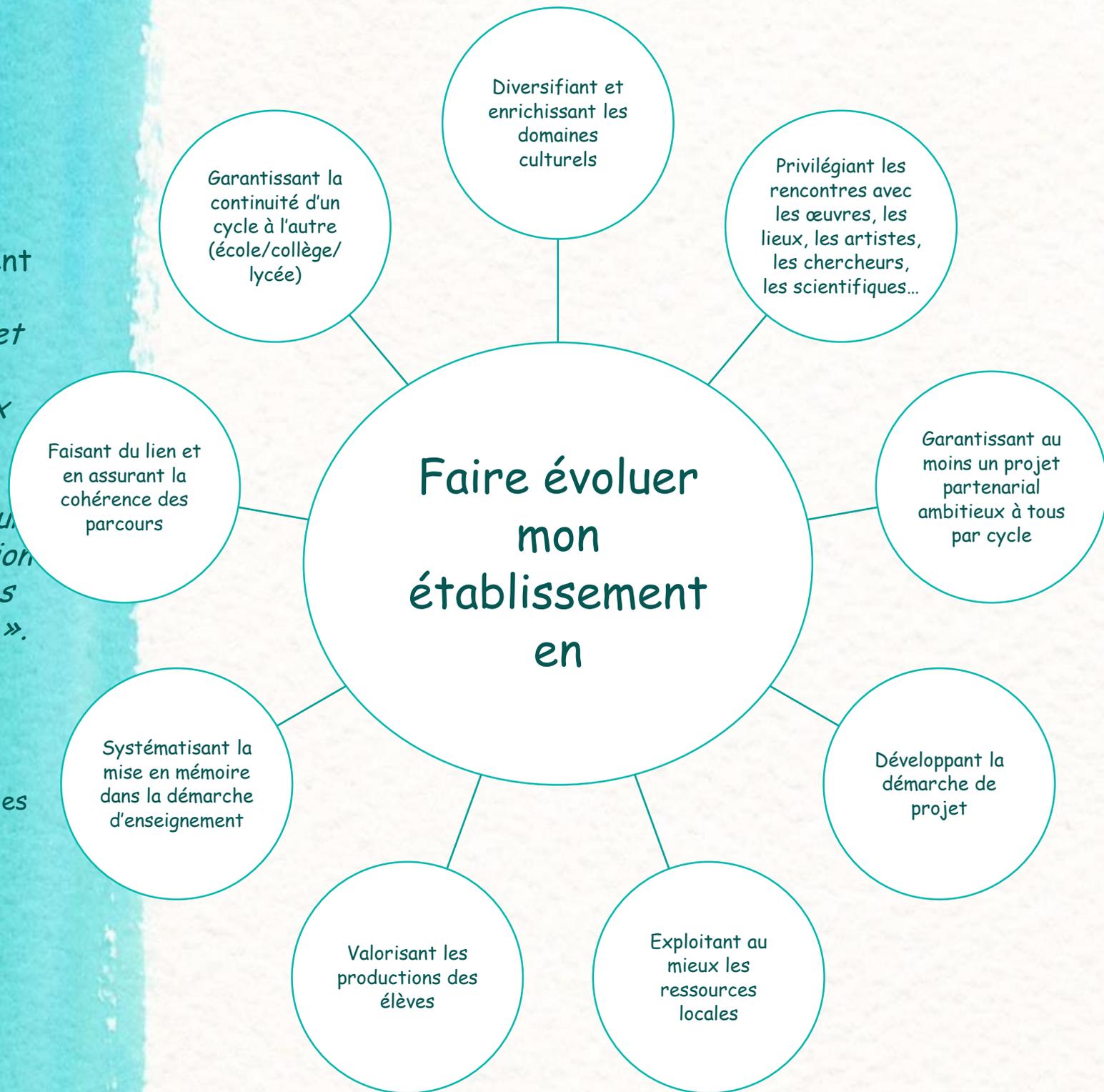
Lister les personnes ressources de l'établissement

- Enseignants
- Personnel
- Parents
- D.D.E.C.
- ...

Besoins de l'établissement et des élèves

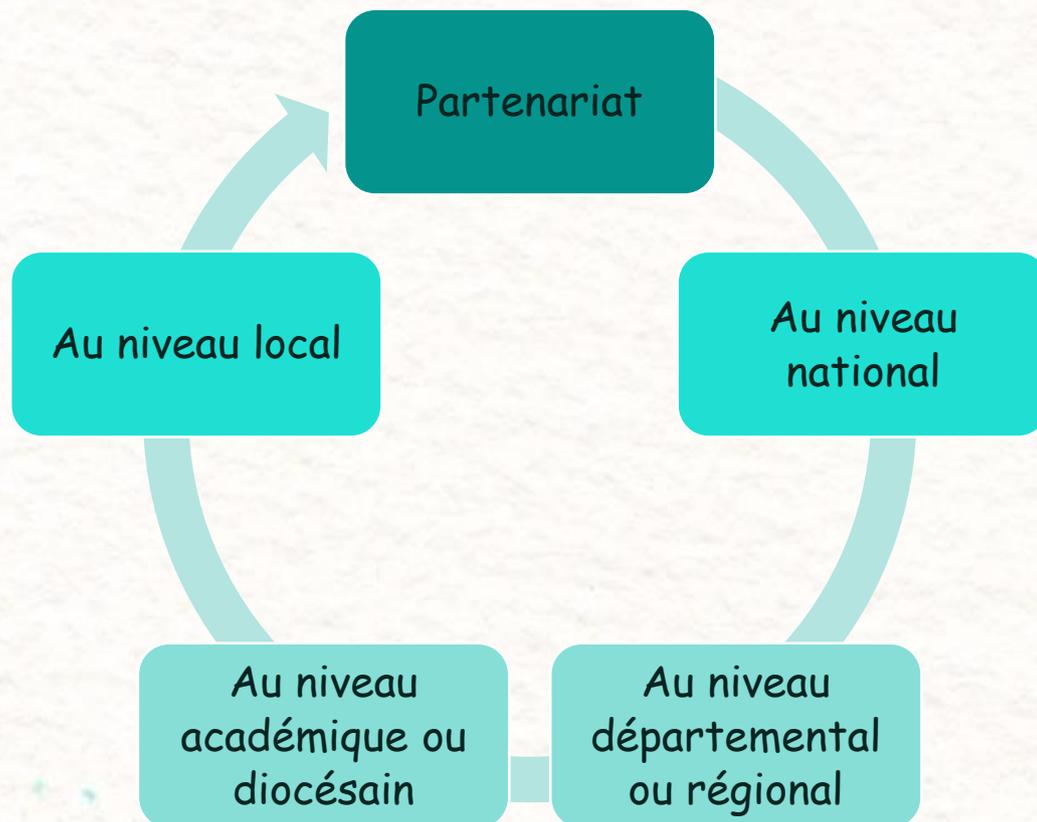
« L'équipe pédagogique et éducative élabore une stratégie qui répond aux objectifs qu'elle s'est fixés à partir d'une problématique fondée sur une analyse de la situation locale (identification des besoins des élèves, (...)) ».

Objectif : Etablir les voies possibles pour faire évoluer les pratiques existantes



LE PARTENARIAT

un projet d'action conduit par deux partenaires professionnels, de statut et de compétences différents - l'un enseignant, l'autre artiste - donnant lieu à un travail réalisé en commun, avec une réelle interaction des pratiques.



- Elaborer une stratégie
Contacter les personnes ressources
Définir le cadre pédagogique
Choisir les partenaires
Se concerter avec les partenaires
Susciter l'implication des élèves
- Mettre en œuvre le projet
Trouver des financements
Prendre en compte le cadre réglementaire des actions artistiques et culturelles
Signer des conventions de partenariat
Déplacer des élèves hors de l'établissement
Informers les différents acteurs de la communauté éducative
- Restituer le projet
- Rédiger un bilan

LA MÉMOIRE DU PARCOURS :



Définition

- C'est l'ensemble des traces des rencontres (vu, entendu et ressenti), des expérimentations (actions et démarche), des connaissances acquises (apprentissages et savoirs), sous des formes personnelles diverses.

Pour qui ?

- les élèves
- les enseignants
- l'établissement

Pour quoi ?

- garantir une cohérence durant la scolarité
- faciliter le suivi
- donner du sens/dégager le sens
- impliquer l'élève dans le choix des traces, la rédaction des différents écrits
- développer l'esprit critique
- développer l'autonomie
- développer les initiatives

Quoi ?

- Document synthétique par classe, cycle, établissement...
- Documents pédagogiques
- Ecrits personnels, traces personnelles, ... si possible argumentés
- Traces matérielles

Comment ?

- Documents communs (à la classe, au cycle, à l'établissement)
- Documents personnels de l'élève (domaine matériel et domaine sensible)

Quelle place pour le PEAC ?

